

Séance du 08 NOVEMBRE 2019

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le huit novembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

08-11-2019-10

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Date de convocation le 25/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 10
Procuration : 2
Votants : 12

Procuration : Mme BAZIARD donne pouvoir à M. CAMDESSUS, et Mme POLHER donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élue : M. LACOSTE-PEDELABORDE Jean-Marc

OBJET : RENFORCEMENT BTA DU POSTE N°1 « MONT BG » EN SOUTERRAIN ZONE DU BALL TRAP – CONVENTION POUR POSE COFFRETS DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET DE RESEAU TELECOMMUNICATION AVEC LE SDEPA

Le Maire expose que dans le cadre du renforcement BTA du poste n°1 « MONT BG », le SDEPA a proposé à la commune l'effacement du réseau électrique et du réseau télécommunications sur la rue du vieux Mont entre les parcelles BE 193 à BE 73.

Considérant que le SDEPA a proposé le renforcement de ce réseau et que des conventions sont obligatoire pour la desserte,

Considérant l'intérêt de ces travaux, après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer les conventions pour le réseau de télécommunications et pour la pose de coffrets de réseau de distribution avec le SDEPA.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,


Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2019